

Jean passe les clés à Jean

EH oui ! C'était son dernier mandat ! Sa décision était prise depuis longtemps. Jean Poeydarrieu a bien décidé de mettre un terme à ses activités de premier magistrat de notre commune.

Le 16 mars dernier, Jean Poeydarrieu a donc ouvert la séance du conseil municipal qui allait élire notre nouveau maire. Dès l'élection de celui-ci et de ses adjoints, il a présenté ses vœux de réussite et donné les clés de la commune à son successeur, un autre Jean : Jean Lacazedieu. Bien que bref, l'instant fut particulièrement émouvant.

Nous pouvons maintenant nous attarder sur le parcours de Jean que nous appelons aussi Jeannot.

Malgré l'appréhension première qu'il avait de succéder à Claude Demarsan, Jean a tout de suite mis en évidence son esprit pragmatique. Discret mais efficace, aimé, respecté et apprécié de tous, il a toujours su rester proche et à l'écoute de ses administrés. Jean a toujours été très actif et très impliqué dans la vie de son village natal. Tout jeune, il a défendu les couleurs de Bonnut en basket.

Peu après être revenu de la guerre d'Algérie, c'est tout naturellement qu'il a accepté de rejoindre l'équipe municipale en 1963 pour apporter sa contribution au développement de notre commune. Le décès d'Eugène Larrégneste, alors maire de Bonnut, avait provoqué des élections complémentaires. Jean avait alors 26 ans. Il débuta comme conseiller sous le premier mandat du nouveau maire, Claude Demarsan. Tout le monde a très vite perçu, au travers de sa profonde gentillesse, sa volonté de travail. Et c'est en toute logique qu'il fut rapidement choisi parmi ses pairs comme premier adjoint.



Des événements marquants

Jean se remémore de nombreux souvenirs. Nous passerions des heures à écouter les anecdotes qui ont jalonné son chemin. Parmi les plus importantes, il faudra retenir la tempête de novembre 1977 qui balaya le toit de l'école un vendredi soir. Il fallut presque deux jours pour dégager le toit avec l'aide des sapeurs-pompiers. Jean y a passé son week-end sans rechigner. Pendant la période des travaux qui dura plusieurs semaines, l'école fut provisoirement installée chez Riquoir.

Pendant toutes ces années, Jean était présent pour suivre les réalisations les plus importantes qui nous paraissent quasi insignifiantes, telles que les routes qui furent goudronnées les unes après les autres, l'enrochement de l'église Saint-Martin, le mur du cimetière et du hall des sports et bien d'autres opérations utiles.

Lors de son dernier mandat, Jean fut élu avec le suffrage le plus important de tous. Il fut l'initiateur d'opérations notables pour l'amélioration de notre commune : l'isolation du hall de sports

qui fut baptisé *salle Marcelle Larrégneste*, la réhabilitation de la salle post-scolaire qui était menacée de fermeture, l'association de Bonnut au festival Jazz Naturel du canton d'Orthez, la mise aux normes de la cantine scolaire, opération indispensable pour conserver une certaine autonomie sur ce point.

Jean a connu le développement du canton avec notamment la naissance du SIVOM, qui est devenu le SIVU, également, la communauté des communes d'Orthez en 1996.

Avec nous, Jean a aussi fait front à des événements douloureux comme la disparition d'Alberte Lapos.

Bien qu'il ait maintenant arrêté sa mission officielle, Jean n'en garde pas moins un attachement à ce qui se passe au sein de la commune et se maintient informé des actions lancées lors de son mandat. Malgré tout, on ne tire pas un trait sur un passé aussi lourd.

Quoi qu'il en soit, Jeannot, le conseil municipal s'associe au personnel communal pour te souhaiter une longue et heureuse retraite où tu pourras enfin privilégier les tiens. •

Séance du 20 juin 2000

Présents : MM. Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet, Alain Laborde, Henri Brisé, Claude-Marcelin Demarsan, Serge Destugues, M^{me} Nadine Forsans, M. Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, M^{me} Pierrette Lapeyre, M. André Marlado.

Carte communale

Alain Laborde demande de reconsidérer l'attribution de nombreux permis dans le quartier Biélé où la concentration de maisons devient dense.

Ces remarques auraient dû être faites avant la réunion de concertation avec les fonctionnaires de la préfecture. Au moment de la prochaine révision de la carte dans quatre ans, il conviendra de présenter les arguments à l'avance.

Le projet de délibération présenté qui approuve la carte communale est voté par 11 voix pour et 1 abstention.

Remboursement de l'assurance

La somme de 83 567 F est proposée par l'assurance en réparation des dommages tempête du 27 décembre 1999. Le conseil donne son accord pour accepter cette évaluation.

Mémorial Béarn-Soule

Suite à l'accord de principe du 29/02/2000, Le conseil vote une subvention de 500 F.

Questions diverses

- M. Lesclauze demande que la commune lui échange une partie du chemin de Jouanou contre un chemin de dimensions équivalentes qui rejoindrait le chemin des Gèrts vers Amou. Après un débat, le conseil demande au préalable une réponse écrite aux courriers déjà anciens concernant le nettoyage des traces laissées sur la route par le troupeau de M. Lesclauze, et au courrier concernant les travaux de défrichage faits par M. Lesclauze sur le chemin communal de Jouanou.

- Chemin de Pèle.

Ce chemin également a été modifié par un riverain (M. Darricarrère). Une action en bornage est demandée.

- Traversée du bourg par les camions.

La préfecture propose de faire étudier le problème par la DDE d'Orthez. Le maire doit prendre contact avec le responsable.

- Permis de construire de Cruick-Shanks pour des abris (garages)

Jean Lacazedieu doit rencontrer M. Cruick-Shanks pour plus d'informations.

- Association les piègeurs des pays de l'Adour.

Le conseil donne son accord pour renvoyer le questionnaire reçu qui traite du piégeage gratuit d'espèces prédatrices.

- Présentation du programme des fêtes communales

Séance du 19 septembre 2000

Présents : MM. Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet, Henri Brisé, Claude-Marcelin Demarsan, Serge Destugues, M^{me} Nadine Forsans, MM. Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, M^{me} Pierrette Lapeyre, M. André Marlado.

Absent excusé : Alain Laborde.

Assainissement

Le maire donne lecture du courrier du 11 août adressé par le préfet en réponse à la demande de retrait du syndicat d'assainissement des trois cantons. Comme le prévoit la procédure, les 27 autres communes adhérentes ont été consultées. 11 communes ont délibéré favorablement, 5 défavorablement. À l'issue des trois mois de consultation, 11 n'ont pas délibéré, ce qui est considéré comme une réponse défavorable. Au vu de ces résultats, les 2/3 des communes n'étant pas favorables, le retrait est déclaré refusé.

Après discussion, le conseil décide de ne pas tenter de recours à cette réponse. Les contacts vont être repris avec M. Gimenez président du syndicat eau et assainissement, afin de relancer ce dossier : reprise du schéma directeur, inventaire et état des chantiers qu'ils jugent prioritaires, planning des prévisions de mise en conformité.

Agence publique gestion locale

Le maire rappelle que, par une mutualisation des besoins et des moyens, le syndicat de communes, pour le personnel d'abord, puis le centre de gestion de la fonction publique territoriale, ont offert aux collectivités des Pyrénées-Atlantiques des services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, que ces dernières utilisent en temps partagé. Ont ainsi été mis en place le service administratif intercommunal, chargé d'aider les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion des problèmes administratifs locaux, le service technique intercommunal, intervenant de la même manière dans la partie technique et le service informatique intercommunal permettant aux collectivités de s'informatiser et d'utiliser des logiciels professionnels dans des conditions de bonne sécurité technique et économiques. Pour permettre une meilleure adaptation aux besoins locaux, ces services sont dissociés du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour être pris en charge par une nouvelle structure : l'agence publique de gestion locale, qui fonctionne avec un statut juridique plus souple de syndicat mixte. Ce syndicat mixte est aujourd'hui établi ; il a naturellement créé les services dont il s'agit, lesquels fonctionneront d'une manière autonome avec effet au 1^{er} janvier 2001. Les collectivités sont donc invitées à adhérer au syndicat, pour le ou les services

de leur choix. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide d'adhérer à l'agence publique de la gestion locale pour le service administratif intercommunal, le service technique intercommunal et le service informatique intercommunal.

Organisation du référendum

Chaque conseiller a pris connaissance des heures de permanences au bureau de vote, pour le référendum du 24 septembre 2000.

École de musique

Dans le cadre du projet de réouverture du centre annexe de Bonnut, une fiche a été distribuée auprès des élèves. À ce jour on compte 9 inscriptions. Une réunion est prévue jeudi 21 septembre à 20:30 h avec le directeur de l'école de musique de la CCO afin de définir les modalités de fonctionnement de ce centre annexe.

État du dossier chemins

Le maire signale qu'il a demandé des conseils à M. Collet au centre de gestion, pour connaître la procédure à engager suite à l'occupation des chemins. Il lui a été conseillé de se rapprocher de l'assureur responsabilité civile de la commune pour savoir si le contrat d'assurance prévoyait la protection juridique. Après contact avec le cabinet Longeas à Orthez, il ressort que la protection juridique est acquise suite à l'intervention d'un tiers. Dans le cas particulier, de l'affaire Darricarrère, le contrat d'assurance ne prévoit pas l'assistance juridique. Suite à cette réponse, le maire a rencontré M^e Dumas, huissier, qui lui a recommandé d'essayer de régler ce litige à l'amiable avant d'aller devant les tribunaux. Par conséquent, dès que le maïs sera ramassé, avant le 30 novembre, M. Darricarrère devra tracer un chemin exactement au même endroit qu'initialement.

Zone à risque d'accessibilité au plomb

Le conseil a pris connaissance d'une lettre de la préfecture concernant une proposition de classer le territoire du département comme zone à risque d'accessibilité au plomb. Ce classement aura pour conséquence de rendre obligatoire de procéder à un diagnostic de l'accessibilité au plomb sur les immeubles construits avant 1948, lors de toute vente ou mutation. La réglementation prévoit que les communes qui ont des observations peuvent les exprimer lors de la réunion du conseil départemental d'hygiène.

Questions diverses

- Logement d'Adèle Luquet : les travaux avancent. André Marlado et Laurent Lapeyre se donnent rendez-vous pour aller choisir le carrelage du sol chez Peyré.

- Il convient de remettre en état l'abri bus au point d'arrêt Lacoste, endommagé par la tempête.

- Le conseil décide de confier au centre de gestion, l'étude du réaménagement des cui-

sines au hall des sports. M. Joly architecte doit venir visiter les locaux.

• M^{me} Jasmine Laborde a été embauchée sous contrat CES jusqu'au 24/05/2001 pour un horaire de 20 heures par semaine. Elle assure la surveillance de la garderie du matin, l'aide à la cantine, le nettoyage des diverses salles et du hall des sports (vestiaires et cuisine).

Séance du 5 décembre 2000

Présents : MM. Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet, Alain Laborde, Henri Brisé, Claude Demarsan, M^{me} Nadine Forsans, MM. Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, M^{me} Pierrette Lapeyre, M. André Marladot.

Absent excusé : Serge Destugues.

Virements de crédits

Le conseil municipal approuve les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

Diminutions sur crédits déjà alloués :

8 500 F, travaux école progr. 63.

Augmentations des crédits :

4 500 F, acquisition matériel informatique.
4 000 F, autres matériels (synthétiseur pour l'école musique).

Jazz Naturel 2001

Jean-Michel Brasquet communique le rapport moral et financier du festival 2000 et donne le programme pour le 10 mars 2001. Le thème retenu sera le rock des années 50 et 60. Deux groupes se produiront en soirée à la salle polyvalente. L'organisation sera assurée par la commune et le comité des fêtes.

Mise aux normes de la cuisine du hall des sports

La cuisine à la salle polyvalente est vétuste et ne répond plus aux normes actuelles, il est donc nécessaire d'envisager des travaux de mise en conformité de ces locaux. Suite à la demande de Jean Poeydarrieu, le service technique intercommunal du centre a déjà établi un dossier technique et a d'ores et déjà évalué la dépense subventionnable à 517 732 F HT. Il convient donc maintenant de déposer ce dossier auprès de l'État, de la Région, du Département et de l'Europe pour l'obtention éventuelle de subventions correspondant à ce type de projet.

Questions Diverses

• Place Marcelle : le talus au-dessus du terrain de boules n'étant toujours pas aménagé, il est décidé d'effectuer ces travaux le plus tôt possible, pour utiliser la somme prévue à cet effet, sur la gestion 2000.

• Éclairage public : Des réparations viennent d'être effectuées et il est à nouveau constaté que des ampoules sont grillées ; ceci est dû à la vétusté de l'installation. Il est demandé de contacter IEA. Jean-Michel Brasquet propose d'envoyer une fois de plus un courrier au syndicat d'électrification pour demander l'enfouissement du réseau le plus rapidement possible.

• Déchetterie : Par l'intermédiaire du *Paperòt*, un mot sera adressé aux Bonnutiens pour les inciter à utiliser la déchetterie du SIETOM à Amou. Les installations d'Orthez, sont uniquement réservées aux adhérents du SICOMSO.

Séance du 2 février 2001

Présents : MM. Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet, Alain Laborde, Henri Brisé, Claude Demarsan, Serge Destugues, M^{me} Nadine Forsans, M. Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, M^{me} Pierrette Lapeyre, M. André Marladot.

Rapports annuels année 1999

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le conseil a pris connaissance puis approuvé (à l'unanimité) le rapport annuel du service public d'eau potable et le rapport du service public d'assainissement (à la majorité).

Intégration des travaux de voirie réalisés par la CCO pour le compte de la commune

Le programme de la voirie pour 1999 étant entièrement terminé, il convient par conséquent de prendre une décision modificatrice afin d'intégrer le détail des dépenses de voirie effectuées sur la commune.

Cette opération est d'ordre budgétaire :

<i>Dépenses :</i>	
Travaux de voirie 1999	387 973 F
<i>Recettes :</i>	
Subvention d'équipement	387 973 F

Sinistre sur l'épareuse, remboursement

Les réparations concernant le sinistre sur l'épareuse s'élèvent à 8 602 F et ont été réalisés par M. Francis Chrestia. Le remboursement de l'assurance soit 6 629 F a été adressé directement à M. Chrestia. La différence soit 1 973 F représente le montant de la franchise. Cette somme lui sera versée directement.

Cession terrain au CCAS de Bonnut

Le projet de logement social financé par le Centre communal d'action sociale de Bonnut, a été construit sur une partie de la parcelle section C n° 305, appartenant à la commune. Pour régulariser, la commune va céder gratuitement au CCAS, le terrain concernant l'emprise du logement ainsi que pour la réalisation d'un accès à l'avant et à l'arrière du bâtiment.

Questions Diverses

• CCO/SICOMSO : la déchetterie d'Orthez est désormais réservée aux habitants des communes concernées. Le conseil municipal rappelle aux Bonnutiens, par l'intermédiaire du *Paperòt*, sa participation au SIETOM de Chalosse et à la déchetterie d'Amou. Le conseil se propose d'étudier la possibilité d'un ramassage des encombrants, soit par les cantonniers, soit par le SIETOM, soit par une entreprise privée.

• Suite de l'avant-projet de cuisine au hall des sports : Henri Brisé présente l'avant-projet dessiné par M. Joly, architecte au Centre de gestion. Remarques : « il n'y a plus de place pour les réceptions ; la plonge peut être déplacée du côté de la réserve ; la partie piano/friteuse-sauteuse, peut-elle être disposée contre un mur pour gagner de la place ?... ». Il sera demandé à M. Joly un nouveau projet tenant compte de ces remarques. La commission bâtiments et les adjoints le recevront pour lui expliquer tout cela.

• Affaire Darricarrère : accord du susdit pour refaire la rigole ; la commission des chemins se rendra sur le chantier lors de cette réalisation.

• Affaire Lesclauze : les pourparlers se poursuivent sur la largeur du chemin : 7,5, 8 m (voir les normes du Code rural). La commission se déplacera sur le chantier pour vérifier cette largeur et exiger la plantation d'une haie au minimum, ou des arbres.

Informations diverses

Parité

Le 24 avril dernier, la loi sur l'égalité professionnelle hommes/femmes a été adoptée. Le texte prévoit pour les entreprises privées et sous peine de sanctions pénales, l'obligation spécifique de négocier sur le thème de l'égalité professionnelle.

Nouveau dispositif d'assurance chômage

La nouvelle convention d'assurance chômage a été agréée par arrêté ministériel du 4 décembre 2000. Cette convention, applicable à partir du 1^{er} juillet 2001, réorganise le système d'indemnisation actuel en remplaçant l'allocation unique dégressive par une allocation d'aide au retour à l'emploi et prévoit différentes dispositions comme la baisse des cotisations.

Une notice explicative sur le principe et modalités de ce nouveau dispositif est disponible à la mairie.

Séance du 2 mars 2001

Présents : MM. Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet, Alain Laborde, Henri Brisé, Claude Demarsan, Serge Destugues, M^{me} Nadine Forsans, MM. Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, M^{me} Pierrette Lapeyre, M. André Marladot.

Compte administratif 2000

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Section d'investissement

Résultats reportés :

Déficit 331 571 F

Opérations de l'exercice :

Dépenses 932 193 F

Recettes 997 342 F

TOTAUX 997 342 F 1 263 710 F

Résultat de clôture (déficit) 266 367 F

Section de fonctionnement

Résultats reportés :

Excédent 445 024 F

Opérations de l'exercice :

Dépenses 1 747 587 F

Recettes 1 979 998 F

TOTAUX 2 425 022 F 1 747 587 F

Résultat de clôture (excédent) 677 435 F

Résultat définitif (excédent) 411 067 F

Questions diverses

- Permis de construire de M. Hénu : la DDE et la DDASS ont déclaré l'avis de l'assainissement non conforme dans la demande de permis de M. Hénu, pour ces deux administrations c'était un refus de permis. Le maire signale qu'un accord est possible à condition que la commune buse le reste du fossé. Un certificat administratif du maire a été établi précisant que « la commune s'engage à réaliser le réseau d'eau pluviale busé, en contrebas du terrain Hénu et Guichard, en bordure de la voie communale dite "chemin de Maysou" au quartier Sainte-Marie. »

- Renforcement de réseau électrique : Poste 1 « Monument aux Morts » suite à des chutes de tension dans le quartier Berdou, enfouissement du réseau prévu de Yout au monument aux Morts. Le maire signale qu'il a eu connaissance d'un projet d'enfouissement de Pountet au Cout. L'EDF d'Orthez, donnera prochainement des informations supplémentaires.

- Affaire Darricarère : M^e Dumas a pris rendez-vous avec M. Darricarère qui ne veut pas le recevoir. Le conseil décide de continuer la procédure auprès du tribunal d'instance et de prendre un avocat.

- Dossiers Lesclauze et Lagouarde, pour ces cessions, l'enquête publique sera engagée avec le nouveau conseil municipal. ■

Dossier enfouissement de réseau électrique

EN conséquence de la tempête de fin 1999 qui a causé beaucoup de dégâts et donc de dépenses imprévues, François Bayrou s'est investi pour qu'EDF mette en place des programmes d'enfouissement au niveau national. Un programme national de consolidation et de fiabilisation du réseau EDF a été lancé. En ce qui nous concerne, ce programme prévoit le passage d'une ligne haute tension de 20 kVA vers Amou et vers Bonnut. Pour la ligne vers Bonnut, ce passage empruntera la D 815, puis D 56 jusqu'après le virage du Putz en enterré, puis traversera, en aérien, les zones Arnaudat, Bièch pour rejoindre la D 46. Ce programme est sous contrôle d'EDF qui sous-traite les travaux à une entreprise italienne dont le bureau d'études est CETELEC à Morlaàs. Ces travaux doivent être réalisés entre le 28/05/01 et le 14/08/01 (dates prévisionnelles). Localement, le responsable de chantier dépend de la plate-forme EDF de Dax, avec pour correspondant EDF Orthez.

Parallèlement, deux projets étaient lancés :

- Le décaissement de la D 56 d'environ 0,60 m (par la DDE) au quartier Saint-Martin, ce qui a pour conséquence de modifier le tracé de cette départementale d'environ 2 à 3 mètres vers la maison Tellier. À l'occasion de ces travaux, il est prévu d'enfouir sur environ 150 mètres la distribution basse tension d'EDF et la distribution France Télécom. Bonnut avait déposé, en 1998, une demande d'enfouissement du réseau basse tension d'EDF et de l'éclairage public auprès du syndicat départemental d'électrification des P.-A. (SDEPA), ainsi que, simultanément, la distribution France Télécom.

- Le programme de consolidation d'EDF arrivant précipitamment, nous avons demandé au SDEPA et à France Télécom, (par l'intermédiaire de l'unité régionale réseau (URR), chargée des travaux de FT, de coordonner les différentes

interventions de façon à limiter les coûts financiers et les désagréments pour les usagers.

Le SDEPA répond qu'il a un programme pour réaliser les travaux dont il a la charge. Il y a d'abord instruction du dossier, étude puis acceptation (ou non), demande de devis (en ce moment l'entreprise mandatée est Entreprise Industrielle à Dax), puis envoi à la mairie concernée du projet. Dans ce dossier, est indiqué, le devis et, entre autre, la part de subvention à laquelle la commune a droit pour ce programme. Or, Bonnut est justement en liste d'attente pour une instruction en 2001.

Note : Les travaux de FT sont « calés » sur les travaux du SDEPA dans ce type de réalisation.

Point positif : le décaissement de la D 56 nécessite une réunion de piquetage où seront présents : EDF, le bureau d'études du SDEPA (SETRA), l'URR, et le maire le 02/05 à 09:00 h sur place. (date heure confirmées par les intervenants). Le SETRA et l'URR acceptent d'étudier l'ampleur des travaux d'enfouissement à réaliser (c'est un bon point).

Autre point : la subvention du SDEPA est plafonnée entre 450 et 500 KF TTC par an. Le coût estimatif d'enfouissement est d'environ 450 à 550 KF TTC pour 500 à 550 mètres. Pour la réalisation conjointe de ces travaux, il faut demander à l'entreprise italienne le surcoût généré par la surlargeur de la tranchée. Il faut respecter les espacements de 20 cm minimaux entre chaque conduite : ligne HTA, ligne BT et éclairage (ensemble), distribution FT. Également, il faut estimer le coût des ouvertures vers les maisons pour EDF et FT, ainsi que les sorties pour l'éclairage public. L'entreprise italienne n'est pas habilitée à sous-traiter les travaux qu'elle réalise au syndicat local (même une petite partie).

Nous sommes en attente des réponses du SDEPA et de FT.

La concrétisation d'une complicité

COMME très certainement dans d'autres communes, les retraités de Bonnut, s'occupent beaucoup de nos jeunes enfants et de leur environnement parascolaire. Ils ont, d'ailleurs, accepté avec joie, la démarche du directeur de l'école et des parents d'élèves pour construire une collaboration autour d'activités périscolaires. Ce mouvement a été officialisé en créant une association : les « Aînés dans l'école » dont la présidente est, aujourd'hui, madame Lavigne et le trésorier monsieur Comte. Leur association est un groupe très dynamique et ses membres ne manquent aucune occasion de prouver leur attachement à l'école.

Du 17 au 22 octobre derniers, le canton d'Orthez avait organisé la fête de la semaine bleue. Il s'agissait d'une grande manifestation, parrainée par la fondation de France, afin de mettre à l'honneur les personnes âgées et les professionnels qui en ont la charge. Ces animations diverses allaient de l'excursion au Pays Basque à des conférences, en passant par des jeux, du théâtre, de l'opérette. Bien entendu, toutes les écoles primaires du canton étaient représentées car les retraités ont un rôle complémentaire très important dans l'environnement périscolaire.

La concurrence entre les différentes écoles du canton, bien que toute fraternelle, était tout de même âpre. Chaque école avait pour thème de démontrer la relation entre les enfants et les vétérans. Beaucoup plus qu'une simple rencontre entre les différents acteurs : aînés, professionnels, enfants, cette semaine « bleue » était en réalité le prétexte d'un véritable échange entre les plus jeunes et les plus âgés.

Parmi les nombreuses activités présentées, nos petits Bonnutiens, dessinateurs en herbe, avaient exposé leurs plus beaux dessins dans le hall d'entrée de la salle Francis-Planté. Les enfants, dirigés par Lætitia, ont associé leurs aînés à leur représentation. Ce fut un atout supplémentaire car, au-delà d'une rencontre, ce fut la démonstration d'une véritable complicité. À cette occasion, monsieur Comte présenta, avec justesse, l'origine et la motivation de cette passion partagée à tout âge :

« En 1993, Jean Talimi, directeur de l'école de Bonnut et les responsables des parents d'élèves ont fait une démarche auprès des retraités de la commune pour obtenir leur collaboration dans les activités postscolaires et périscolaires.

Cette collaboration consistant à :

- assurer la garderie des élèves entre 16:30 h et 18 h, pour les parents qui le souhaitent ;
- encadrer les enfants à l'occasion de déplacements extra-scolaires, à la demande des professeurs.

Pour la garderie, en fonction du temps, les enfants jouent dans la cour jusqu'à 17 h. Après 17 h, ils sont réunis dans une classe où ils disposent de jeux et d'une bibliothèque pour tous les âges.

Cette activité des retraités, a été officialisée par la création d'une association « Les Aînés dans l'école », par une assemblée en la mairie de Bonnut, présidée par monsieur le maire et regroupant tous les intervenants concernés.

Le bureau a été constitué et agréé, plus tard, par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques. Cette association fonctionne selon la loi de 1901, elle est animée par un bénévolat total. La caisse est alimentée par les parents dont les enfants bénéficient de la garderie.

Une partie des sommes versées règle l'assurance de l'association, l'autre partie est employée à l'achat de jeux éducatifs et de matériels éducatifs, pour les élèves, en fonction des choix des professeurs.

La garderie se termine avec le départ du dernier enfant.

Aucun incident n'a affecté le bon fonctionnement de cette association depuis sa création. »

En tout cas, la bonne humeur règne...

Mots d'enfants de l'école

En pénétrant dans la classe en compagnie d'un groupe d'enfants, le surveillant retire sa casquette. Réflexion de Fanny, 4 ans : « Tu n'as presque plus de cheveux... », puis, se ravisant : « Mais ceux qui restent sont beaux. »

En fin d'année scolaire, Étienne, 7 ans, demande au surveillant où il passera ses vacances. Le surveillant lui signale qu'il ira très loin, pour retrouver sa fille à Tahiti. Question d'Étienne : « Tu y vas en voiture ? »

À l'occasion d'un festival Walt Disney, Richard, 7 ans, doit être accompagné au cinéma pour voir « Blanche Neige et la vallée des castors ». Question de Richard : « Comment fera Blanche Neige pour avaler les castors ? » (c'était en 1955 !).

Suzanne, 4 ans, voit à la télévision défiler des chasseurs alpins. Elle s'écrit « des chasseurs lapins ? »

Motivation

La curiosité d'un enfant est un défi permanent pour un adulte. Il doit apporter des réponses. Satisfaire la réceptivité d'un jeune est stimulant et enrichissant pour les deux parties. Les relations humaines qui s'établissent avec les parents permettent aussi de mieux cerner la personnalité de l'enfant.

Vendredi 20 octobre, un jury, tout à fait impartial, regroupant des papis et mamies, des professionnels, partageant les mêmes passions déclara vainqueur l'école de Bonnut. Une victoire qui permit tout de même de remporter un chèque de 1 500 F pour acheter du matériel pédagogique.

Nous profitons de cette opportunité pour remercier nos aînés qui assurent, entre autre, la garderie. Nous citerons parmi eux : M^{mes} Bouzom, Lapeyre, Lavigne, Sabaté, Van Hove, M. Comte.



Cap sur le 21^e siècle



LA fin d'un siècle : sans trop nous en rendre compte, c'est un privilège que d'être là pour ce passage de témoin. Mais, changer de millénaire peut paraître encore plus magique. Ce sont des repères incontournables qui nous viennent à l'esprit sans pour autant nous donner une image précise de ces temps lointains.

L'an 1000, époque de la féodalité

Petit Larousse. — Féodalité : « Ensemble des lois et coutumes qui régirent l'ordre politique et social en France et dans une partie de l'Europe de la fin de l'époque Carolingienne, à la fin du Moyen Âge et qui impliquaient d'une part la prédominance d'une classe de guerriers, d'autre part des liens de protection d'homme à homme palliant la disparition de l'autorité publique. »

Le 30 décembre 987, Robert le Pieux, fils d'Hugues Capet est nommé roi et le restera jusqu'à sa mort le 20 juillet 1031. Il fut un roi aimé en particulier parce que son règne se déroula sans guerre, pour sa générosité et pour l'attention qui est la sienne pour atténuer les misères de son peuple. Dans toute l'Europe les siècles qui précèdent et succèdent le premier millénaire est l'époque des guerres incessantes. Les couronnes et les titres se transmettent héréditairement et c'est en permanence une redistribution des régions, provinces et villes et dans la plupart des cas l'appétit du pouvoir et de la possession de terres accentue la fragilité et la mouvance du pays.

900 ans plus tard, année 1900

— « Vos voitures sont laides et sentent bien mauvais » ne peut s'empêcher de dire le président de la république Félix Faure lors de l'inauguration du 1^{er} salon de 1898 sur l'esplanade des tuileries.

— Le 22 mars 1895 se déroule à Paris la première séance publique de cinématographe, c'est-à-dire de projection d'images animées. À l'origine de l'invention du cinéma on trouve deux frères, chercheurs de génie Louis et Auguste Lumière.

— Aux environs de 1900 une découverte fait sensation dans les milieux scientifiques, celle de la radioactivité du radium. Elles est l'œuvre de deux chercheurs français Pierre et Marie Curie en relation avec Henri Becquerel physicien ayant découvert en 1896 la radioactivité des sels d'uranium.

— Le 9 octobre 1890, puis 1892 dans le parc du château d'Armainvilliers en Seine-et-Marne, le Toulousain Clément Ader réussit aux commandes d'un étrange appareil baptisé *Éole* ressemblant à une chauve-souris et doté d'une machine à vapeur, à effectuer le 1^{er} vol de l'histoire, un vol rasant d'une cinquantaine de mètres. Il mourut en 1925 après avoir assisté au développement foudroyant de l'aviation dont il a été l'initiateur.

— 19 juillet 1900 à 1:00 h de l'après-midi, alors qu'une température caniculaire règne sur la capitale survint l'événement attendu depuis 2 ans : l'inauguration de la 1^{re} ligne du métropolitain. La ligne n° 1 de la porte de Vincennes à la porte Maillot, longue de 10,6 km (comme du bourg à la gare d'Orthez).

La vie sociale n'est pas en reste et progresse également.

La loi Millerand sur la durée du travail fixe celui-ci à 60 h par semaine soit 10 h par jour et l'interdiction du travail au moins de 13 ans.

Ces découvertes et évolutions étaient les prémices de la grande aventure industrielle et sociale du 20^e siècle.

Et aujourd'hui ?

— La progression sociale dans les pays industrialisés, malgré des points noirs (chômage, exclus de tout genre, disparité, nouvelles maladies) a été permanente et se poursuit encore aujourd'hui.

— Les nouvelles technologies ouvrent des horizons encore insoupçonnés (l'informatique, l'internet, les multimédias, etc.).

— L'industrie comme l'agriculture ont connu un essor considérable et continuent à progresser mais certains secteurs sont remis en cause, ceci étant dû à une progression trop rapide ou à une mauvaise évaluation des risques et des coûts financiers.

— Transport : l'effet de serre (réchauffement de la planète) va obliger les pays industrialisés à reconsidérer les déplacements urbains, les transports de marchandises et à notre échelle notre comportement avec la voiture (à moins que l'automobile propre dorme dans les cartons).

— Énergie : le danger, le coût, le traitement des déchets remet en cause l'énergie nucléaire utilisée à 80 % pour nos besoins électriques.

— Agriculture : tous les moyens ont été bons pour, en 50 ans, faire passer la France en situation de pénurie en surproduction. Le modèle industriel appliqué au monde agricole a réduit considérablement le nombre de paysans, a donné à consommer des aliments pas toujours « convenables » et en cette année 2000 le top a été atteint avec la maladie de la vache folle. Ajoutez à cela les OGM, les pollutions par les pesticides, les nitrates (pollutions des nappes phréatiques, des eaux côtières et des rivières, c'est quand même pas mal !

Malheureusement si l'évolution des pays industrialisés malgré certains gros problèmes est positive il n'en est pas de même sur l'ensemble de la planète. Un tiers de la population du globe ne mange pas à sa faim et des conflits armés opposent encore des pays aux quatre coins de la Terre.

Tout ce petit baratin pour dire que 1000 ans d'histoire n'ont pas suffi pour mettre la planète Terre en harmonie et que beaucoup de travail reste à faire. Il faut souhaiter que ce sera l'objectif du 21^e siècle.

L'année 2000 à Bonnut

Pour mettre la Terre en harmonie, nous allons souhaiter bon courage aux Bonnutiens nés en 2000 pour le titanique et motivant travail qu'ils auront à accomplir. Eux verront peut-être le résultat !

— Rémi Peio Cuyolla, né le 18 février.

— Tom Froustey, né le 25 février.

— Hugo Lagière, né le 15 mai.

— Baptiste Poncet, né le 1er juin.

— Timothé Peyron, né le 20 juin.

— Clara Fernandez, née le 17 juillet.

— Romain Marquehosse, né le 17 août.

— Zélia Laborde, née le 9 septembre.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et beaucoup de bonheur à ces jeunes pousses.

Plusieurs couples ont choisi cette année symbole pour unir leur destinée et nous leur souhaitons une longue et heureuse vie ensemble.

Le 3 juin,

Frédéric Lapeyre et Jennifer Masseys.

Le 22 juillet 2000,

Karine Gimenez et Didier Lassalle.

Le 14 août 2000,

Nicolas Tellier et Laure Tailleur.

Le 26 août

Franck Faoro et Sandrine Minvielle.

Le 2 septembre,

Peggy Vieillard et Christophe Sangla.

Le deuil fait partie également de la vie et nous avons accompagné dans leur dernière demeure :

Le 8 janvier :

Marie-Hélène Lapeyre,
veuve de Pierre Depeyris.

Le 3 février :

Jeanne Lacomme,
veuve de Joseph Montauban.

Le 18 mai :

Antonio Marcelino Salgado.

Le 6 septembre :

Alice Mousquès
veuve de Jean-Baptiste Lahitette.

Le 24 novembre :

Madeleine Lapeyre,
veuve d'Émile Dugachard.

Le 4 décembre :

Simone Manem,
veuve de René Lamaison.

Le 14 décembre :

Daniel Lamazère

Le 24 décembre :

Jean-Baptiste Gelos

Sans regarder trop loin en arrière les mouvements humains dans la commune étaient assez limités et tout le monde se connaissait. Il n'en est pas de même aujourd'hui car un nombre conséquent de nouvelles familles s'installent soit en propriété dans l'espérance de bien s'enraciner, soit en location.

— M. et M^{me} Michel Tonon,
quartier Mathiou.

— M. et M^{me} Jacques et Jena Steyger
à Larrouture.

— M^{me} Jasmine Laborde,
l'Estelle.

— M^{lle} Martine Latou,
chez Paticat.

— M. et M^{me} Eric Thoreau,
chez Gertou.

— M. et M^{me} Albert Lucas,
chez Courné.

— M. et M^{me} Pierre Cazot.

— M^{me} Dominique Narioo,
chez Maître.

— M. et M^{me} Guy Boschet,
chez Hourticq.

— M. Paul Bergman,
quartier Mathiou.

— M^{me} Monique Arasco,
chez Junqua.

— M^{lle} Gervaise Godin,
quartier Biélé.

— M^{me} Mireille Sarcy,
chez Martian.

— M. et M^{me} Granger,
chez Yout.

INFORMATION

N'y a-t-il plus de Saisons ?

C'EST ce qu'on a dit, et on s'est plaint de ne plus voir tomber régulièrement la célèbre feuille des quatre saisons de Bonnut que le monde entier nous envoyait. Et on avait raison. Les parutions épisodiques nous mettaient au courant de nouvelles, certes utiles, mais souvent réchauffées et dont l'antiquité faisait parfois sourire.

Toutefois, il y avait un réel effort de fait, et les responsables de la communication n'ont pas manqué de fournir un gros travail en réunions et en rédaction au cours des années passées. Parallèlement, il a même été expérimenté une association de compétences pour faire paraître les nouvelles urgentes sous la forme du *Paperòt*, la feuille mauve que vous remet régulièrement le facteur glissée entre les publicités pour tondeuses à gazon et les promotions de nos grandes surfaces.

Ce quatorzième numéro nous montre que le bulletin municipal existe toujours, avec le souci de développer plus amplement les nouvelles de notre commune, de vous faire le compte rendu du travail de vos élus et la vie de vos associations.

Vous l'avez bien attendu, mais cette fois, l'attente était motivée par le fait qu'on ne peut, sans déroger à la déontologie, faire paraître un bulletin municipal à l'approche d'élections et, bien que la bataille électorale bonnutienne ne s'annonçait pas trop sévère, ce sont des choses qui ne se font pas.

La nouvelle municipalité, fidèle à sa promesse de continuité a, d'ores et déjà, installé une commission qui aura pour tâche de mettre en route le processus de l'information en essayant de rendre *les Saisons de Bonnut* un peu plus synchrones. Nous espérons qu'on en verra les effets rapidement. ■

Si on parlait de chemins communaux...

Ca n'arrivera jamais

C'est donc l'histoire d'un quidam, habitant le bourg. Notre homme est instituteur et ne possède que son enclos... Vous l'aurez sûrement reconnu... Voilà qu'un jour, il lui prend l'envie soudaine d'un retour à la terre. Après tout, ses arrières-grands-parents labouraient à Bonnut et c'est toujours un peu à la mode chez certains intellos... Bon, mais où semer le maïs, sans terre ?

En se promenant, un dimanche lui vient une idée géniale : en voilà de l'espace qui n'attendait que lui, là, à ses pieds. C'est bien un peu pentu, peu de monde y passe, ça ne gênera personne... « Laugayou », me voilà !

Il prend quelques conseils chez un collègue retraité qui sait tout faire, il emprunte tracteur et matériels à son voisin et le chemin sera vite labouré, hersé, amendé, ensemencé, récolté...

Tout fier de son succès à venir, il le raconte à tout un chacun, tant et tant qu'avant le premier trait de charrue tout le monde est au courant de l'affaire.

Dans les contes anciens, à ce moment apparaît, en général, le Diable.

Ici, en ce début de siècle, point d'apparition, mais cette soudaine activité fait discuter dans le village.

On entend par ci :

« Mès, qu'ei vadut hòu, lo S... ! »

Par là :

« Il est c... (gonflé) le Bayle ! Il se croit chez lui ! »

Et encore :

« Qu'ei mieitat pèc, aquèth ! »

A la sortie de la messe à Saint-Martin :

« Mais, si tout le monde faisait comme lui... »

On n'ose imaginer ce qui pourrait arriver, en effet... Ca fait frémir : dans tous les coins de la commune, ici et là, du Gèrt à l'arrue de Manes, de Lompré à Hourquet. des batailles rangées. des



guerres de tranchées s'installant pour conquérir ces terres à prendre soit pour agrandir son domaine, soit pour le créer...

Un désastre, pour un pays tranquille habituellement. L'apocalypse, la fin d'un monde ! (Oh, on se calme ; on se calme.)

Mais s'il n'y a pas de diable, il y a peut-être un bon dieu.

Le mercredi prévu pour le début du labour, il s'est mis à pleuvoir dru, mais alors dru, dru ; et pour, se mouiller, non merci ! Notre, peu aguerris au travail à l'extérieur, remet donc sa tâche à la semaine suivante. Et il a plu, il a plu pendant des semaines...

Quand le soleil revient, il est trop tard. Partout, dans les champs le maïs est sorti.

Le retour à la terre n'a pas duré plus d'un printemps pluvieux, tant mieux.

D'autres lubies ont dû saisir notre homme. Et on a évité le pire...

Des évolutions nécessaires arriveront un jour

C'est le Code rural qui règle le sort des chemins ruraux.

Ils appartiennent au patrimoine de la commune et nul ne peut : ni les détériorer, ni y faire des travaux ou des prélèvements, ni en modifier les bornes ou, pire, se les approprier... (qu'il soit inscrit, ou même agriculteur...).

C'est bien évident.

Les textes de réglementation sont précis, prévoient les risques encourus par les contrevenants, mais aussi les procédures à mettre en œuvre pour faire évoluer les situations.

Cependant, la commune doit examiner le devenir de ses chemins. On ne peut envisager de laisser en l'état ce patrimoine, parce que notre monde rural a changé :

— le nombre d'agriculteurs et d'exploitations s'est réduit ;

— les propriétés se sont agrandies ; le remembrement a eu lieu, le parcellaire a évolué ;

— par ailleurs, la civilisation des loisirs valorise la demande de chemins de promenade ou de randonnée ;

— en outre, certains chemins ne sont plus entretenus.

La commune ne peut avoir de réponse toute faite s'appliquant à l'ensemble des chemins ruraux.

Le travail est long, et il faut du courage pour l'engager :

— faire l'inventaire précis et l'état des lieux des chemins ruraux de la commune ;

— engager les concertations nécessaires avec les riverains concernés ;

— déterminer au cas par cas la nature des évolutions à mettre en œuvre : remise en état, cession, échange, modification de tracé...

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter, entre autres :

— Le chemin rural dessert des parcelles de plusieurs propriétaires. Il doit continuer à le faire.

— Le chemin rural traverse les parcelles d'un unique propriétaire et présente un intérêt réel dans un circuit de promenade ou pour accéder à un autre chemin. On peut étudier une modification du tracé.

— Le chemin rural traverse les parcelles d'un unique propriétaire et ne mène nulle part. On peut envisager son aliénation.

— D'autres cas peuvent exister.

C'est un vaste chantier...

En attendant, la commune, garante de l'intégrité du patrimoine qui est le nôtre, ne peut accepter les initiatives unilatérales de certains propriétaires.

Elle ne peut qu'inviter les citoyens à se rapprocher de la commission des chemins, chargée du dossier.

S. D.

Toutes les
diverses sensibilités
regroupées autour
d'un projet commun :
Bonnut



Le mot du maire

UN grand merci pour la confiance que vous avez manifestée à « l'équipe pour la continuité » lors du vote du 11 mars.

L'importante participation prouve bien que la gestion de la commune ne laisse presque personne indifférent. Notre liste a été très bien élue, les listes entières lui donnaient pratiquement la majorité.

Ce succès a probablement des causes assez variées parmi lesquelles on peut souligner la gestion tranquille et appliquée du mandat de Jean Poeydarrieu, six ans de progrès pour notre village avec plusieurs investissements importants pour améliorer le patrimoine commun.

La réussite de notre équipe est aussi la conséquence de l'union de personnes dont les sensibilités diverses s'étaient manifestées par le passé et qui ont décidé de rassembler pour travailler ensemble au service des Bonnutiens.

L'objectif que je propose s'inscrit dans la continuité des mandats précédents :

- gestion optimisée du personnel municipal ;
- amélioration du patrimoine (routes, bâtiments) ;
- rayonnement de l'école ;
- représentation de la commune à l'extérieur (instances diverses) ;
- intensification des manifestations qui créent des liens, appui aux associations.

Enfin, nous essayerons de créer un centre d'intérêt pour faire mieux connaître la commune.

Pour approcher ces objectifs, nous avons besoin de mobiliser un maximum de moyens.

L'équipe du conseil municipal est riche de compétences dans les différents domaines, elles seront mises à contribution régulièrement dans le cadre des commissions et des délégations.

Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice et nous comptons bien sur l'aide de tous les Bonnutiens d'abord et des services de l'Administration que nous solliciterons largement.

L'équipement de la mairie pour s'adapter aux nouvelles demandes devrait être réalisé sans tarder.

L'organisation de notre société change avec la dimension européenne, la dimension locale passe maintenant par la communauté de communes et on entend parler de la notion de pays (pays de Béarn) Il nous faut écouter pour défendre nos originalités et nos intérêts de ruraux dans le respect de tous.

La meilleure défense de nos valeurs c'est d'être actifs, de proposer des évolutions, de montrer qu'il fera toujours bon vivre à Bonnut.

JEAN LACAZEDIEU

La municipalité 2001

Maire : Jean Lacazedieu

1^{er} adjoint : André Marladot

2^e adjoint : Jean-Michel Brasquet

3^e adjoint : Nadine Forsans

4^e adjoint : Alain Laborde

Conseillers
(ordre alphabétique)

Claude-Marcelin Demarsan

Jean-Michel Fourcade

Daniel Gourdain

Jean-Paul Guérineau

Denise Laborde

Aline Lagière

Colette Lamaison

Alain Lapeyre

Pierre Larrouture

Raymond Populus

Commissions communales

Bâtiments communaux

Jean-Michel Brasquet (président)

Nadine Forsans

Jean-Michel Fourcade

Alain Lapeyre

Raymond Populus

Personnel communal

André Marladot (président)

Claude Demarsan

Denise Laborde

Aide sociale

Nadine Forsans (présidente)

Jean-Paul Guérineau

Aline Lagière

André Marladot

Voirie et chemins

Raymond Populus (président)

Pierre Larrouture (coprésident)

Jean-Michel Fourcade

Jean-Paul Guérineau

Alain Lapeyre

André Marladot

Environnement et assainissement

Claude Demarsan (président)

Alain Laborde

Alain Lapeyre

Colette Lamaison

Raymond Populus

Finances et impôts

Daniel Gourdain (président)

Nadine Forsans

Jean-Paul Guérineau

Jean-Michel Fourcade

Pierre Larrouture

Associations, sports et fêtes

Alain Laborde (président)

Jean-Michel Brasquet

Daniel Gourdain

Aline Lagière

Denise Laborde

Colette Lamaison

Communication

Aline Lagière (présidente)

Nadine Forsans

Alain Laborde

Denise Laborde

Colette Lamaison

Délégués aux organismes extérieurs

Représentant au conseil d'école

Daniel Gourdain

Communauté des communes d'Orthez (CCO)

Titulaires :

Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet

Suppléants :

André Marladot, Nadine Forsans

Syndicat eau et assainissement d'Artix

Titulaires :

J. Lacazedieu, Alain Laborde, Cl. Demarsan

Suppléant : Pierre Larrouture

Syndicat d'électrification

Titulaire : Jean-Michel Fourcade

Suppléant : Jean-Michel Brasquet

Ordures ménagères et déchets

SIETOM de Chalosse

Titulaire : André Marladot

Suppléant : Colette Lamaison

Centre de gestion des communes

Daniel Gourdain

Calamités agricoles

Denise Laborde, Pierre Larrouture

Base de loisirs

(SIVU)

Nadine Forsans, André Marladot

Comité communal d'action sociale (CCAS)

Bernadette Darricarrère

Jean Ducasse

Jean Poeydarrieu

Maryse Ricau

Nadine Forsans

Jean-Paul Guérineau

Aline Lagière

André Marladot

Mémento de la mairie

Secrétariat

Monique Etchegaray

Adresse postale

Mairie

901, route du Bourg

64300 BONNUT

Communication

Téléphone 05 59 67 92 52

Télécopie 05 59 67 95 27

Courrièle mairie.bonnut@wanadoo.fr

Heures d'ouverture au public

Jours	matin	après-midi
Lundi	9-13 h	
Mardi		18-20 h
Mercredi	9-13 h	
Jeudi	9-13 h	18-20 h
Vendredi	9-13 h	
Samedi	9-12 h	